



ÊTRE UN MEMBRE DU CQCD ET DÉTENIR UNE SOLUTION DE PAIEMENT MONETICO DE DESJARDINS, C'EST DOUBLEMENT PAYANT !

Monetico

En tant que grand partenaire du Conseil québécois du commerce de détail, Desjardins vous offre la possibilité de devenir membre du CQCD gratuitement¹ en adhérant dès maintenant aux solutions de paiement Monetico de Desjardins !

De plus, bénéficiez d'économies supplémentaires d'une valeur de **100\$** !

- Aucuns frais d'ouverture - un escompte de **50\$** !
- Aucuns frais d'installation² - un escompte de **50\$** !

Être un commerçant qui détient une solution de paiement Monetico de Desjardins, c'est bénéficier de :

- Une tarification unique, prévisible et sans frais cachés.
- Un service à la clientèle et un soutien technique accessibles 7 jours sur 7 en français et en anglais.
- Des techniciens qui se déplacent gratuitement en moins de 4 heures en cas de bris d'équipement³.
- Un soutien continu relativement à la prévention des fraudes et au respect des normes de sécurité.

ÊTRE MEMBRE DU CQCD, C'EST BÉNÉFICIER DE :

- l'appui du plus grand réseau de détaillants à l'échelle du territoire québécois.
- nombreux rabais exclusifs permettant de réaliser des économies substantielles pour votre entreprise.
- accéder à des outils, à de la formation et à des rencontres
- et plus encore !

Visitez www.cqcd.org pour plus détails ou communiquez avec les Services de Cartes Desjardins au **514 397-4450** ou **1 888 285-0015**.

1. Crédit applicable 60 jours après l'adhésion aux services de paiement Desjardins, pour couvrir les frais d'adhésion payés par le commerçant envers le CQCD. La preuve du paiement de ces frais d'annulation ou de résiliation par le commerçant doit être envoyée au 514 397-4745 ou au 1 866 397-4745. Ce crédit sera applicable au compte du commerçant en lien avec ses services de paiement Desjardins. Cette offre est valide pour la première année d'adhésion seulement et prendra fin le 30 septembre 2017.

2. L'exemption de ces frais est applicable sur l'installation d'un maximum d'un terminal de paiement (valeur de 50 \$). Les frais d'installation pour les terminaux additionnels seront aux frais du commerçant.

3. Certaines conditions s'appliquent. La gravité du problème et la région où se situe l'équipement peuvent influencer le délai et le déplacement du technicien.



Desjardins
Entreprises